

# **CSI-Afrique – CSTT--CES**

**Séminaire – Atelier**

**Rôle des syndicats africains dans la mise en œuvre  
de la stratégie Afrique –UE**

**Lomé du 2 au 3 juillet 2008**

---

**Rôle des Syndicats dans la mise en œuvre de  
la Stratégie Commune Afrique - UE et la  
déclaration syndicale de Lisbonne**

---

**Par**

**Kouglo Boèvi LAWSON BODY**



# Plan de la présentation

---

- ❖ Introduction : Contexte de la stratégie commune Afrique – UE
- ❖ L'architecture de la stratégie commune Afrique – UE de Lisbonne à travers ses principaux
- ❖ Les composantes de la déclaration syndicale de Lisbonne
- ❖ Conclusion : action syndicale pour la mise en œuvre de la stratégie commune Afrique - UE



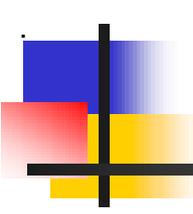
# Introduction

---

## **Contexte de la stratégie commune Afrique – UE**

La stratégie commune Afrique - UE est l'émanation du 2<sup>ième</sup> sommet entre l'Afrique et l'Union Européenne qui a eu lieu à Lisbonne les 7 et 8 décembre 2007. Elle se situe à la suite du 1<sup>er</sup> sommet historique Afrique – Europe du Caire en 2000 qui a scellé le partenariat institutionnel entre les deux continents.

Dans ces principes et ses objectifs, la stratégie commune Afrique – UE constitue un cadre général de concertation entre les deux entités pour faire face aux grands défis mondiaux ainsi qu'aux préoccupations communes.



# Introduction

---

## **Contexte de la stratégie commune Afrique-UE**

Dès lors, elle apparaît comme la trame de leur partenariat à travers les échanges de capitaux, de biens et de services dont les travailleurs sont les premiers acteurs.

A cet égard, le mouvement syndical s'est mobilisé à la veille de ce sommet en octobre 2007 à l'occasion d'une rencontre syndicale pour formuler des orientations en vue d'un meilleur partenariat entre l'Afrique et l'Europe débouchant sur un véritable développement des peuples avec une implication réelle des syndicats

## **Contexte de la stratégie commune Afrique-UE**

Cette communication vise à nourrir la réflexion sur ces questions et proposer des pistes pour un engagement fort du mouvement syndical à ce processus. Pour ce faire, elle est articulée autour de trois points essentiels :

- L'architecture de la stratégie commune Afrique – UE de Lisbonne à travers ses principaux éléments ;
- les composantes de la déclaration syndicale de Lisbonne ;
- l'action syndicale requise pour ce faire au niveau du mouvement syndical en Afrique

# L'architecture la stratégie commune

## Afrique – UE de Lisbonne

La stratégie commune Afrique – UE de Lisbonne est exposée dans un document de référence mais est assortie d'une déclaration qui en constitue la synthèse. Elle est aussi soutenue par un plan d'action pour le concrétiser.

■ Cette déclaration communément appelée « Déclaration de Lisbonne » peut être résumée à travers ses idées « Nous développerons ce partenariat entre égaux, fondé sur l'adhésion effective de nos sociétés, afin d'obtenir des résultats significatifs au regard de nos engagements fondamentaux, à savoir:

- la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,



# I - L'architecture la stratégie commune

## Afrique – UE de Lisbonne

---

- la mise en place, en Afrique, d'une architecture de paix et de sécurité robuste,
- le renforcement des investissements, de la croissance et de la prospérité à travers l'intégration régionale et des relations économiques plus étroites;
- la promotion de la bonne gestion des affaires publiques et des droits de l'homme;
- et la création de possibilités de façonner la gouvernance mondiale dans un cadre *ouvert* et multilatéral »



# A – Le Document de référence

---

Il est conçu autour de cinq principaux éléments qui constituent sa charpente à savoir :

1. Contexte, vision commune et principes
2. Les objectifs
3. Nouvelles approches
4. Stratégies
5. Architecture institutionnelle



# A – Le Document de référence

---

## Contexte, vision commune et principes

**Le contexte**, deux éléments saillants :

- L'ancienneté des liens entre l'Afrique et l'Europe
- Les évolutions depuis le premier sommet historique du Caire en 2000

**La vision**, une idée centrale, le partenariat fondé sur des intérêts communs

**Les principes**, cristallisés autour de 2 axes de principes fondamentaux,



# A – Le Document de référence

---

## Axe 1:

l'unité de l'Afrique, l'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, la maîtrise de leur destin par les intéressés et la responsabilité commune, ainsi que le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, et le droit au développement.



# A – Le Document de référence

---

## Axe 2:

renforcement du dialogue politique, la cogestion et la coresponsabilité dans le cadre de la coopération bilatérale et à l'égard des questions internationales, le partage des charges et la responsabilité mutuelle, la solidarité et la confiance mutuelle, l'égalité et la justice, la sécurité des communautés et des personnes, le respect du droit international et des accords internationaux, l'égalité entre les sexes et la non-discrimination, et en particulier, une approche à long terme



# A – Le Document de référence

---

## Les objectifs

Il s'agit des quatre principaux objectifs du partenariat à dans le long terme à savoir :

**O1**

- Renforcer **le partenariat politique Afrique-UE** et lui conférer une nouvelle dimension en vue d'aborder des questions d'intérêt commun. À ce titre, il s'agira notamment de renforcer les liens institutionnels et de répondre aux grands défis communs que sont, en particulier, la paix et la sécurité, les migrations et le développement, et la promotion d'un environnement sain.



# A – Le Document de référence

---

## Les objectifs

### O2

- Renforcer et promouvoir la paix, la sécurité, la gouvernance démocratique et les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'égalité entre les femmes et les hommes, un développement économique durable, y compris l'industrialisation, ainsi que l'intégration régionale et continentale en **Afrique**, et faire en sorte que l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints dans tous les pays d'Afrique au plus tard en 2015.



# A – Le Document de référence

---

## Les objectifs

### O3

- Coopérer pour promouvoir et soutenir un système de multilatéralisme efficace doté d'institutions fortes, représentatives et légitimes, continuer d'œuvrer ensemble à la réforme du système des Nations unies et des autres grandes institutions internationales, et **faire face aux défis mondiaux ainsi qu'aux préoccupations communes tels que** : les droits de l'homme, notamment les droits des enfants et l'égalité des sexes, le commerce équitable, les migrations, le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et les autres pandémies,



# A – Le Document de référence

---

## Les objectifs

### O3 (suite)

les changements climatiques, la sécurité et la viabilité énergétiques, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et le trafic d'armes légères et de petit calibre, ainsi que les questions relatives à une société fondée sur la connaissance, comme les technologies de l'information et des communications, la science, la technologie et l'innovation).



# A – Le Document de référence

---

## Les objectifs

### O4

- Faciliter et promouvoir un **partenariat axé sur les personnes**, ambitieux et disposant d'une large assise, l'Afrique et impliquant les acteurs non étatiques (le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux, notamment les organisations syndicales et la société civile sous toutes ses formes selon les spécificités nationales.) à jouer un rôle actif dans les processus de développement avec des conditions requises.



# A – Le Document de référence

---

## Nouvelles approches

- Pour atteindre ces objectifs fondamentaux, l'Afrique et l'UE devront relever ensemble un certain nombre de défis politiques qui sont essentiels au succès du nouveau partenariat, et qui constituent les nouvelles approches qui sont déclinés en 10 éléments à savoir:
  - renoncer à la relation traditionnelle et forger un réel partenariat caractérisé par l'égalité et la poursuite d'objectifs communs;
  - tirer parti des expériences et des enseignements positifs de nos relations passées



# A – Le Document de référence

---

## Nouvelles approches

- encourager la compréhension mutuelle entre les peuples et les cultures des deux continents et promouvoir une utilisation meilleure et plus systématique de notre héritage culturel et social commun et de notre diversité culturelle, ainsi que de la richesse et du potentiel économiques qui existent en Europe et en Afrique;
- reconnaître et soutenir sans réserve les efforts que déploie l'Afrique et le rôle prépondérant qu'elle doit jouer pour créer des conditions propices à un développement économique et social durable et à la mise en œuvre effective des programmes de développement soutenus par le partenaire,



# A – Le Document de référence

---

## Nouvelles approches

- œuvrer ensemble à l'adaptation progressive des politiques et des cadres juridiques et financiers pertinents, ainsi que des instruments et mécanismes de coopération concernés, aux besoins et aux objectifs du partenariat, et créer un cadre qui réponde mieux à nos préoccupations respectives;
- faire en sorte que les relations, le dialogue et la coopération au niveau bilatéral entre un ou plusieurs pays européens et africains contribuent à la réalisation des objectifs énoncés dans la présente stratégie commune;
- intégrer dans notre programme des réponses communes aux défis mondiaux et renforcer notre dialogue et notre coopération dans le contexte multilatéral;



# A – Le Document de référence

---

## Nouvelles approches

- encourager la pleine intégration des membres des communautés de migrants/diasporas dans leur pays de résidence, tout en promouvant et en facilitant les liens avec leur pays d'origine, en vue de contribuer de façon concrète au processus de développement;
- ne pas oublier que l'atteinte des objectifs n'est possible que si le partenariat stratégique est pris en charge par l'ensemble des acteurs concernés, y compris la société civile et les autorités locales, et si ceux-ci contribuent activement à sa mise en œuvre.



# A – Le Document de référence

---

## Stratégies

Elle repose sur un cadre stratégique et des Priorités stratégiques

## Le cadre stratégique

- Il repose sur les principes du partenariat stratégique de long terme et précise le cadre global dans lequel devront être mises en place des stratégies spécifiques dans les domaines suivants :



# A – Le Document de référence

---

## Priorités stratégiques : quatre axes

- a) Paix et sécurité : promouvoir un monde plus sûr
- b) Gouvernance et droits de l'homme : Respect de nos valeurs et des principes des 2 entités (UA et UE)
- c) Commerce et intégration régionale : valoriser les potentiels et exploiter les opportunités pour l'expansion du secteur privé, le développement du commerce et l'accélération de l'intégration régionale
- d) Questions clés en matière de développement, qui constituent des priorités stratégiques.



# A – Le Document de référence

---

## Priorités stratégiques : quatre axes

- d) Questions clés en matière de développement, qui constituent des priorités stratégiques. Il s'agira d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des huit objectifs du Millénaire pour le développement : 1) pauvreté et faim, 2) éducation primaire pour tous, 3) égalité des sexes et autonomisation des femmes, 4) mortalité infantile, 5) santé maternelle, 6) VIH/sida, malaria et autres maladies, 7) environnement durable, et 8) élaboration d'un partenariat pour le développement.
- Ce qui suppose une croissance économique aigue et un développement économique, sociale et équitable.



# A – Le Document de référence

---

## Priorités stratégiques

Pour cette dernière priorité, les domaines concernés sont au nombre de douze

- La coopération au développement
- Le développement humain et sociable
- Égalité des sexes
- Viabilité environnementale et changements climatiques
- Migration et développement
- Agriculture et sécurité alimentaire
- Infrastructures
- Eau et assainissement
- Énergie
- Développement de sociétés fondées sur la connaissance
- Coopération culturelle
- Communication



# A – Le Document de référence

---

## Architecture institutionnelle

Architecture institutionnelle et acteurs

Mécanismes de mise en œuvre et de suivi

Architecture institutionnelle et acteurs



# A – Le Document de référence

---

## Architecture institutionnelle et acteurs

- Organisation de sommets Afrique-UE à intervalles réguliers, tous les 3ans
- L'UA et l'UE: différents niveaux d'interaction
- Troïkas Afrique-UE dans le cadre revenu semestriel (Réunions de Ministres et autres organes des deux Commissions de l'UA et de l'UE
- Dialogue entre les deux Commissions et groupe de travail spécial UE-UA
- Parlements et autres organes représentatifs
- Société civile et partenaires sociaux



# A – Le Document de référence

---

## Mécanismes de mise en œuvre et de suivi

- Plans d'action
- Instruments financiers
- Mécanismes de suivi, d'évaluation et de réexamen



## B – Le Plan d'action 2008 - 2010

---

- Il vise à contribuer à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la stratégie commune pour les deux parties et devra déboucher sur des résultats concrets grâce à des actions prioritaires.
- Il se sera présenté à travers les aspects suivants :
  1. Cadre institutionnel
  2. Mécanismes de financement
  3. Contenu des partenariats
  4. cadre opérationnel



## **B – Le Plan d'action 2008 - 2010**

---

### **Cadre institutionnel**

- Le plan d'action sera réalisé à travers des actions prioritaires dans le cadre de partenariats spécifiques.
- Les partenariats fonctionneront selon les orientations politiques données par la troïka ministérielle et seront placés sous leur responsabilité. Ils sont ouverts aux acteurs parties prenantes des 2 entités.

### **Mécanismes de financement**

Les partenariats seront financés par les ressources mobilisées par les deux parties prenantes (UA et UE)



## B – Le Plan d'action 2008 - 2010

---

### Contenu des partenariats

Ils sont au nombre de huit:

- Partenariat Afrique-UE pour la paix et la sécurité
- Partenariat Afrique-UE pour la gouvernance démocratique et les droits de l'homme
- Partenariat Afrique-UE pour le commerce, l'intégration régionale et les infrastructures
- Partenariat Afrique-UE sur les objectifs du Millénaire pour le développement
- Partenariat Afrique-UE pour l'énergie
- Partenariat Afrique-UE sur le changement climatique
- Partenariat Afrique-UE sur les migrations, la mobilité et l'emploi
- Partenariat Afrique-UE pour la science, la société de l'information et l'espace



## B – Le Plan d'action 2008 - 2010

---

### Cadre opérationnel

C'est l'engagement des deux parties à travers :

- Les dirigeants politiques
- L'action des troïkas
- Les dispositifs des parlements, des conseils économiques, du CESE (Comité économique et social européen)
- Des réflexions des organes composantes de la société civile
- L'internet

# II – Les composantes de la Déclaration syndicale de Lisbonne

1. Contexte
2. Composantes

## Contexte

Sur la base des orientations de la stratégie commune matérialisée à travers le document de référence et le premier plan d'action, le mouvement à formuler des exigences en 9 points lors de la rencontre syndicale de haut niveau entre la CSI (Confédération Syndicale Internationale) et de la CES (Confédération Européenne des Syndicats pour que les préoccupations des travailleurs soient prises en compte.

# II – Les composantes de laa Déclaration syndicale de Lisbonne

## Composantes

Elles sont les suivantes

- la nécessité du rôle central du travail décent dans toute stratégie commune Afrique – UE ;
- la promotion de la gouvernance démocratique soit un élément central du dialogue et du partenariat Europe-Afrique et dans la Stratégie commune ;
- la reconnaissance par la Stratégie commune de la nécessité de la ratification et du respect des normes fondamentales du travail comme une condition nécessaire au développement durable des pays africains et européens.

## II – Les composantes de laa Déclaration syndicale de Lisbonne

A cet effet, les syndicats africains ont recommandé que la stratégie commune prévoie des mécanismes, des programmes et des actions permettant la mise en œuvre effective des principes et des droits fondamentaux du travail reconnus dans la Déclaration de 1998 de l'OIT ;

- le respect par les entreprises européennes investissant en Afrique les normes internationales de responsabilité sociale et environnementale, telles que les lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales ou encore la Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale ;

# II – Les composantes de laa Déclaration syndicale de Lisbonne

## Composantes

- la mise en place par la Stratégie commune d'un cadre de négociation basé sur les droits humains, entre pays d'origine et pays d'accueil en vue de promouvoir le travail décent pour les migrants et migrantes sur la base des Conventions 97 et 143 de l'OIT et de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;

# II – Les composantes de laa Déclaration syndicale de Lisbonne

## Composantes

▪ la nécessité par la Stratégie de la prise en compte réelle d'une dimension sociale de l'intégration régionale afin que le commerce entre les deux continents soit au service du développement des pays africains. C'est pourquoi, les syndicats ont demandé à la Commission Européenne de ne pas imposer des exigences commerciales allant au delà de celles prévues dans le cadre de l'OMC et de veiller à ce que les APE soient au service du développement et de la promotion de l'emploi décent en Afrique.

# II – Les composantes de laa Déclaration syndicale de Lisbonne

## Composantes

- la prise en compte par la Stratégie de l'urgence en matière de financement du développement par le respect des critères définis par l'ONU afin que les Objectifs du Millénaire pour le Développement puissent être atteints ;
- l'inclusion par la Stratégie de la question du changement climatique parmi ses thèmes prioritaires de façon à limiter et prévenir les effets de la dégradation de l'environnement mondial dont les pays en développement sont les touchés ;
- la reconnaissance de par la Stratégie de la paix et sécurité en Afrique comme une priorité.



# Conclusion

---

## Quelle action syndicale pour la mise en œuvre de la déclaration syndicale

L'action syndicale pour la mise en œuvre de la stratégie commune Afrique-UE se présente en quatre types d'actions dans les domaines suivants :

- Information
- Organisation
- Examen et suivi
- Interpellation et propositions

Cette action n'est possible que si les syndicats disposent de capacités pour s'y investir. Or, en Afrique, on note une faible implication des travailleurs dans la mise en œuvre des stratégies de développement.



# Conclusion

---

## Quelle action syndicale pour la mise en œuvre de la déclaration syndicale

Les obstacles (ou difficultés) de la faible implication des OS sont diverses. Les principaux sont :

- les difficultés pour accéder à l'information ;
- l'absence d'expertise dans les organisations syndicales ;
- l'insuffisance d'unité d'action des OS sur le plan national ;
- la méfiance des acteurs politiques face aux syndicats ;
- l'insuffisance de culture démocratique au niveau des sphères étatiques ;
- l'inadaptation du cadre de participation proposé par l'Etat.



# Conclusion

---

## Quelle action syndicale pour la mise en œuvre de la déclaration syndicale

Des progrès ont été faits certes ces dernières années par les organisations syndicales dans la lutte pour l'amélioration des conditions de travail mais beaucoup reste encore à faire pour endiguer les nombreux problèmes liés à l'emploi, au travail et aux conditions de travail en Afrique.

Ceux-ci ont trait notamment à : l'absence de protection sociale, l'absence d'hygiène, sécurité et santé aux lieux de travail, le non respect des normes internationales et des lois sociales, la précarité de l'emploi et chômage, l'augmentation galopante les flux migratoires et exploitation des travailleurs, la non adaptation des qualifications aux exigences actuelles du marché du travail.



# Conclusion

---

## Quelle action syndicale pour la mise en œuvre de la déclaration syndicale

Pour ces raisons, en Afrique la mobilisation des syndicats doit se poursuivre ainsi que et leurs engagements en faveur du développement. Pour ce faire, les syndicats africains doivent identifier des stratégies appropriées afin d'être plus efficaces dans les quatre domaines à savoir

- Information
- Organisation
- Examen et suivi
- Interpellation et propositions



# Merci

---